



DEE
Monsieur le Conseiller d'Etat
Directeur
Olivier Curty
Boulevard de Péroles 25
Case Postale
1701 Fribourg

références : DF/lw

Belfaux, le 8 juin 2021

Projet de parc éolien « Les collines de la Sonnaz » : obligations légales et attentes des autorités cantonales

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur,

Dans le cadre du projet mentionné en titre, Groupe E Greenwatt a décidé de laisser aux communes l'initiative de planifier le développement éolien dans le canton de Fribourg, en coordination avec les autorités cantonales et en application du plan directeur cantonal.

Le Conseil communal de la commune de Belfaux, avant de se positionner quant à la direction qu'il compte donner à ce dossier, souhaite connaître quelles sont ses obligations légales en regard du plan directeur cantonal et quelles sont les attentes des autorités cantonales.

Le Conseil communal se tient à votre disposition dans le cas où vous estimez qu'une rencontre est préférable à une communication par courrier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Syndique



Muriel Frésard



Le Secrétaire communal



Laurent Wolfer